



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 07/07/2023

Date d'affichage : 07/07/2023

*DELIBERATION N° 053/2023*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 13 JUILLET 2023*

L'an deux mille vingt-trois et le treize juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Eric BOUILLIN

**Absents** : Caroline PICCOLO – Joseph CASCALES

**Secrétaire de séance** : Jordi DELCLOS

**OBJET** : Approbation de la convention entre la Communauté Urbaine PMM (CU PMM) et la commune pour l'organisation d'une opération conjointe de marketing territorial à rayonnement communautaire pour l'année 2023.

M. le Maire indique à l'assemblée que, dans le cadre de ses compétences en matière de développement et d'aménagement économique, social, culturel de l'espace communautaire et, au regard des actions extérieures favorisant le rayonnement communautaire, la Communauté Urbaine PMM souhaite consacrer une partie de ses actions de marketing territorial à des manifestations et actions de communication, d'évènementiels mettant en valeur le territoire et la richesse de ses offres.

Il précise que cette communication de proximité, couplée à une communication institutionnelle globale et collective et à des opérations ciblées sur des actions propres à la CU PMM constituent les trois volets de la stratégie marketing territorial communautaire pour favoriser le rayonnement du territoire dans son ensemble.

Aussi, la CU PMM souhaite s'associer aux communes membres pour des manifestations et actions de marketing territorial conjointes dont elle a détecté qu'elles représentent une dynamique de territoire participant au rayonnement et à l'attractivité communautaire.

M. le Maire ajoute que la CU PMM souhaite mener avec la ville de Saleilles une opération de marketing territorial pour les deux manifestations données par l'orchestre symphonique « Perpignan Catalogne » durant l'été 2023 dont elle a détecté l'intérêt en tant qu'action de proximité renforçant le rayonnement communautaire et l'attractivité du territoire.

Les deux concerts prévus de l'orchestre symphonique « Perpignan Catalogne », sous la direction de Daniel Tosi, sont celui du 1<sup>er</sup> juillet 2023 relatif aux musiques des films de Vladimir Cosma et celui du 02 août 2023 pour la manifestation relative aux « 100 ans de Saleilles » avec des œuvres de Bizet, Paganini et autres, pour des montants respectifs de 20 000 € et 6 000 €.

Puis, M. le Maire donne lecture de la convention citée en objet et il signale que la CU PMM financera ces deux manifestations à hauteur de 5.000 € maximum, le solde étant réglé par la commune.

De plus, la ville s'engage à assurer l'organisation, le pilotage et la coordination globale de l'opération, la commune garantissant également la sécurité du site et des participants en mobilisant sa police municipale.

A l'appui de la demande de versement de l'aide financière de PMM, la commune fournira des photos attestant de la tenue du spectacle et mettra en valeur la participation de la CU PMM notamment via les kakemonos de l'EPCI.

Par suite, M. le Maire propose au conseil, d'une part, d'approuver la convention entre la CU PMM et la commune pour l'organisation de deux opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire, à savoir, deux concerts durant l'été 2023 de l'orchestre symphonique « Perpignan Catalogne », d'autre part, de l'autoriser à signer la convention susdite, ainsi que toute pièce utile dans ce dossier.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la convention jointe à la présente délibération, entre la CU PMM et la commune, pour l'organisation de deux opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire, à savoir, deux concerts durant l'été 2023 de l'orchestre symphonique « Perpignan Catalogne » ;

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention précitée, ainsi que toute pièce utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François RALLO



18 JUL. 2023

Publication le :  
Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20230713-del-053-2023-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2023  
Date de réception préfecture : 17/07/2023